

IMAGINATION

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION
POUR LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL HOSPITALIER

N°31
JUIN 2014



EDITO

Par Frédéric MACABIAU
Président de l'ANFH
Haute-Normandie

LE BEL ÂGE

Depuis 40 ans, l'ANFH favorise la compétence collective au sein de nos établissements par l'écoute, l'accompagnement par la formation, l'animation de réseaux de professionnels, les échanges de pratiques.

L'ANFH Haute-Normandie, OPCA, fondée sur le paritarisme, la solidarité et la proximité, décline les orientations nationales au niveau de la région en tenant compte de ses spécificités.

Elle a la volonté de s'inscrire comme un acteur régional dynamique auprès de ses adhérents et partenaires sur des sujets tels que la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC), les compétences clés, les Risques Psycho-Sociaux et plus largement sur l'amélioration de la prise en charge des usagers. Ses divers travaux sont reconnus par les partenaires tant locaux que nationaux, tout particulièrement en raison des liens que nous avons su mettre en évidence entre les dispositifs.

Pour exemple, le projet interrégional (Basse et Haute Normandie) vient renforcer le repérage des compétences clés dans le cadre de la GPMC. Ainsi, l'identification des difficultés liées à l'illettrisme n'est plus isolée ; elle devient une étape de l'entretien professionnel et de formation au cœur de la GPMC.

Pour l'ANFH, développer les compétences de chaque agent, c'est activer un des leviers d'amélioration du bien-être au travail et limiter ainsi les Risques Psycho-Sociaux.

Créer des liens entre les dispositifs permet de les faire vivre dans nos Etablissements et nous avons parfois besoin d'un interlocuteur externe comme l'ANFH pour nous aider à donner du sens à nos multiples projets Ressources Humaines et de Formation.

Durant les 40 années passées, l'ANFH a accompagné ses adhérents face à de multiples changements, elle a ainsi développé de solides capacités d'adaptation qui lui permettront de les épauler pour les prochaines décennies.



1974 - 2014

L'ANFH A 40 ANS !

Voilà tout juste 40 ans, l'OPCA de la fonction publique hospitalière était créé pour collecter et gérer les fonds consacrés à la formation. Aujourd'hui comme hier, c'est dans une volonté de disponibilité et d'écoute que l'ANFH accompagne chacun de ses adhérents afin d'être au plus proche de leurs besoins. Cet anniversaire est pour nous, l'occasion de réaffirmer les valeurs qui guident notre action et qui nous accompagneront vers de nouvelles décennies de projets et d'innovation.

3 valeurs nous font avancer à vos côtés

Le paritarisme : veiller à représenter tout le monde.

Les instances de décision et de consultation sont constituées de représentants des établissements (FHF) et des organisations syndicales.

Par sa constitution, l'ANFH est un lieu d'échanges et de dialogues constructifs. Les décisions communes prises par ses instances favorisent la mise en œuvre de projets partagés et portés par le plus grand nombre.

La solidarité : œuvrer pour favoriser l'entraide par le partage des expériences et des connaissances.

Par la mise en commun des fonds, tous les agents, quelle que soit la taille de leur établissement, peuvent bénéficier de services et actions de formation de qualité. L'ANFH veille à répondre aux besoins de chacun des professionnels de la FPH. Elle se veut garante pour tous de l'égalité d'accès à la formation.

La proximité : être aux côtés des établissements et des agents grâce à son implantation géographique en 26 délégations régionales réunissant des conseillers (dispositifs individuels, gestion de fonds, formation) afin de proposer aux agents hospitaliers, aux établissements, des services de proximité adaptés à leur territoire.

Association créée en 1974 par la Fédération Hospitalière de France (FHF) et Force Ouvrière (FO) ralliés par les autres organisations, devenue Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en 2007 avec l'agrément du Ministère chargé de la santé.

Depuis juin 2012, les organisations intersyndicales des médecins ont rejoint l'ANFH afin de gérer les fonds relatifs au Développement Professionnel Continu médical.

L'ANFH a 3 missions :

- La collecte et la gestion des fonds destinés au financement de la formation professionnelle
- L'information et le conseil aux Adhérents et aux Agents
- Le développement de la formation en organisant des actions de formation



TRAVAIL ET HANDICAP

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FIPHFP/ANFH

Une nouvelle convention FIPHFP a été conclue pour une durée de 3 ans (2014-2016).

Cette convention permet de coordonner les moyens d'intervention des deux partenaires afin de mettre en œuvre des programmes généraux reposant notamment sur :

- Des actions de formation et de sensibilisation à l'intégration et l'accueil des personnes handicapées, des journées dédiées à l'information des acteurs au sein des établissements.
- La formation de tuteurs pour accompagner les travailleurs handicapés.
- Le financement des formations d'agents handicapés ou en reclassement pour raison de santé.

Une journée d'information

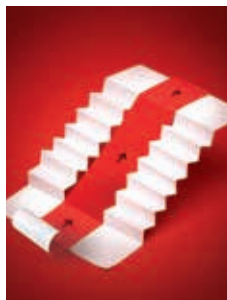
Dans le cadre de ce partenariat, le 19 mars 2014, le FIPHFP et l'ANFH Haute-Normandie ont proposé aux établissements de moins de 100 agents une journée d'information. Guillaume L'HUILLIER, Délégué Interrégional Handicap Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute et Basse-Normandie) a ainsi pu présenter aux participants : Le FIPHFP, les aides en termes d'aménagements, les aides financières à la formation, la formation autorisée pendant les arrêts maladie, le PSOP (lire ci-contre), le contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP en quelques mots

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques. Son action peut se concrétiser par le financement de plusieurs types d'aides techniques et humaines, notamment la formation et l'information des handicapés et des personnels susceptibles d'être en relation avec les handicapés. Tous les employeurs publics, même ceux qui emploient moins de vingt équivalents temps plein, peuvent bénéficier de l'ensemble des financements du fonds.

En savoir plus :
<http://www.fiphfp.fr>

FLASHÉZ MOI pour lire le témoignage de salariés en situation de handicap



LA PSOP POUR REBONDIR !

Il arrive que l'état de santé d'un salarié ait une incidence sur son emploi et rende impossible le maintien à son poste initial. Accident de la vie, accident de travail, maladie invalidante... nombre de professionnels se trouvent écartés de leur emploi après une longue période d'arrêt. Pour rompre cette fatalité, l'AGEFIPH* de Normandie et le FIPHFP**, financent une prestation spécifique d'orientation professionnelle (appelée prestation PSOP) pour favoriser l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre d'un reclassement interne ou externe. Cette année en Normandie, 300 prestations PSOP seront financées pour accompagner des professionnels du secteur public ou privé.

Plus loin que le bilan de compétences

La PSOP a pour objectif d'aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou de s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation. Au-delà des compétences personnelles et professionnelles ce sont les aptitudes mobilisables qui sont décelées grâce à des mises en situation. Pour le salarié, les enjeux de la PSOP sont nombreux : identifier ses acquis, accepter son handicap, faire le deuil de son ancien métier pour élaborer un nouveau projet et un plan d'action qui mène à l'emploi.

La durée de la prestation comprise entre 20 et 40 heures est adaptée à la situation spécifique du bénéficiaire.

La PSOP est prescrite par les missions locales, Cap emploi, Pôle emploi, les Sameth et Comète (équipes chargées de la démarche précoce d'insertion pour des patients hospitalisés dans des services de soins de suite et de réadaptation) sur validation du médecin du travail.

Elle suppose un accord commun et préalable de l'employeur et de l'agent, et peut être mise en place pendant la période d'arrêt de travail.

* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

** Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

DES CLES POUR RENFORCER SES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les ANFH Basse et Haute-Normandie ont lancé un marché afin de mettre à la disposition des agents de la Fonction Publique Hospitalière un dispositif de formation permettant de renforcer les **compétences clés**.

Cette formation à la carte permettra à chaque agent :

- D'être plus performant dans son travail,
- De mieux appréhender son rôle,
- De gagner en aisance,
- D'améliorer la qualité de ses relations (avec les membres de l'équipe, la hiérarchie, les patients, les résidents,...),

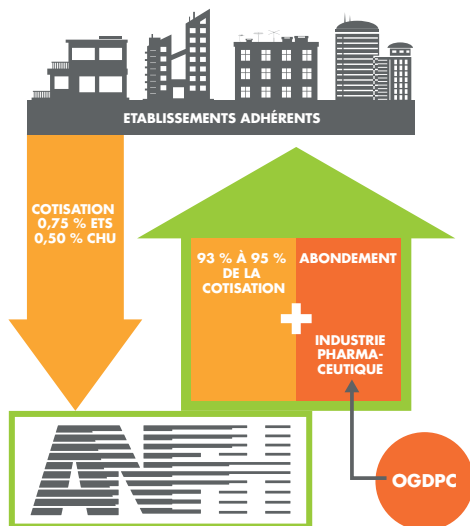
- De renforcer sa motivation et son implication
- De faciliter son évolution professionnelle,
- De sécuriser son parcours professionnel.

10 modules seront à disposition à compter de septembre 2014. Les découvrir : <http://www.anfh.fr/haute-normandie/espaceregional>



DPC MEDICAL

QUEL FINANCEMENT ?



Le financement du DPC médical, pour les établissements adhérents à l'ANFH, repose sur deux éléments :

- D'une part, une cotisation assise sur la masse salariale des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques qu'ils emploient.
- D'autre part, pour les médecins, une fraction du produit de la contribution issue de l'industrie pharmaceutique. Cette fraction ne peut être attribuée qu'aux établissements de santé adhérant à l'ANFH.

Le circuit financier d'alimentation de l'enveloppe disponible pour un établissement adhérent au DPC médical est donc le suivant :

- En début d'année, l'ANFH met à disposition de l'établissement l'enveloppe issue de sa cotisation prévisionnelle annuelle.
- En plus de cette enveloppe, l'ANFH verse aux Etablissements adhérents des abondements provenant de la contribution de l'industrie pharmaceutique au fur et à mesure de la réalisation par les médecins des programmes de DPC.
- À chaque demande de prise en charge, l'ANFH s'assure de la conformité aux critères réglementaires du DPC, ainsi que de la disponibilité financière sur l'enveloppe de l'établissement et délivre un accord de prise en charge. Celui-ci permet la réalisation du programme. À la demande de remboursement, l'ANFH procède au paiement direct à l'organisme ayant délivré le programme de DPC, et le cas échéant des frais de déplacement au médecin.

JOURNÉE THÉMATIQUE DU 13 FÉVRIER 2014

ALIMENTATION ET TRAVAIL



Quelles bonnes recettes ?

La journée consacrée à l'alimentation des personnels hospitaliers a rencontré un vif succès. 160 participants ont été sensibilisés aux problématiques alimentaires de la vie moderne en tenant compte des contraintes professionnelles (rythme de jour ou de nuit...) et ont partagé pour mieux gérer leur alimentation quotidienne. Un exposé retraçant les grandes évolutions des consommations et pratiques alimentaires a permis de reconsidérer certaines idées reçues.

La matinée s'est poursuivie sur les liens entre l'alimentation et travail en proposant des conseils pour adapter l'alimentation aux horaires. Une étude sur l'alimentation des agents du CHU de Rouen a été présentée. L'après-midi était consacrée aux fondamentaux de l'équilibre alimentaire : le stress et les désordres alimentaires, les compléments alimentaires ainsi que les principaux types de régimes.

Une journée reconduite en 2015

L'ANFH Haute-Normandie remercie chaleureusement les intervenants et en particulier les professionnels du CHU de Rouen qui ont grandement contribué au succès de la journée. Merci aux participants qui, par leurs remarques positives et constructives, nous amènent à reprogrammer une nouvelle journée thématique sur l'alimentation en 2015.

les participants ont écrit !

- "Les journées thématiques ANFH : toujours aussi bien !"
- "Des conférences claires et bien exposées, allant à l'essentiel"
- "Tout a été très agréable : de l'accueil à la fin de la journée"
- "Formation agréable et dynamique"
- "Des informations très intéressantes pour améliorer les conditions de travail".

UNE NOUVELLE JOURNÉE SUR LES
RISQUES PSYCHOSOCIAUX
EST PROGRAMMÉE

Suite au succès de notre première Journée Thématique de sensibilisation sur les Risques Psychosociaux de juin 2013, l'ANFH a programmé une nouvelle Journée Thématique en partenariat avec la Basse-Normandie.

Le 6 novembre 2014

Cette journée interrégionale de l'ANFH Haute et Basse-Normandie permettra d'approfondir les sujets des Risques Psychosociaux.

Par des retours d'expériences...

Nous accueillerons des établissements de différentes régions qui nous présenteront les réflexions et travaux déjà réalisés dans leur structure tel que le CHU de Rouen qui partagera son expérience sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux.

Ainsi, par l'échange de pratiques, nous espérons contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie au travail des agents de la Fonction Publique Hospitalière. Réservez la date du 6 novembre !



Félicitations

au CHU de Rouen qui a remporté le prix ANFH 2014. retrouvez l'info sur le site www.anfh.fr

À NOTER

CALENDRIER 2014 DE DEPOT DES DOSSIERS CFP / BC / VAE
Les demandes de financement CFP/BC/VAE (dossiers complets) doivent être envoyées exclusivement en **RECOMMANDÉ avec ACCUSÉ DE RÉCEPTION** dans les **délais de réception** à l'ANFH indiqués ci-dessous :

CGR* du 28/08/2014

■ CFP (début de formation avant le 31/12/2014) ① → **07/08/2014**
■ VAE /BC (à faire débiter après le 15/09/2014) ② → **20/08/2014**

CGR* du 16/10/2014

■ CFP (début de formation avant le 31/12/2014) ① → **25/09/2014**
■ VAE /BC (à faire débiter après le 03/11/2014) ② → **08/10/2014**

CGR* du 16/12/2014

■ CFP (début de formation avant le 10/04/2015) ① → **25/11/2014**
■ VAE /BC (à faire débiter après le 05/01/2015) ② → **08/12/2014**

* Comité de Gestion Régional

- ① si le début de la formation se situe après la date indiquée, l'étude du dossier sera repoussée à la réunion correspondante.
- ② la date de début indiquée tient compte du délai d'édition et d'envoi des divers documents après la commission.

Pour obtenir un dossier, contactez : **Maryline BLONDEL**
Conseiller Dispositifs Individuels
02 32 08 10 46 - m.blondel@anf.fr

Directeur de publication **Frédéric MACABIAU**, Président de l'ANFH de Haute Normandie - **Rédacteur en chef** Corinne ROUBY
Comité de rédaction Céline BLONDIAUX, Frédéric MACABIAU, Catherine MONFRAY, Patricia PETIT, Yves TANNIERE.
Conception rédactionnelle Martine CARTIER.
Design graphique **lard dans la nuit**.com
Portrait de Frédéric MACABIAU, © Nicolas Broquedus
Impression IMPRIMERIE IC4 Tirage 21 200 ex.
Diffusion gratuite N° ISSN 1623-5711 - Titre-clé Imagination (Rouen)



Haute-Normandie

85A, rue Jean Lecanuet - 76107 ROUEN cedex 1
Tél. 02.32.08.10.40 - Fax 02.32.08.10.41
e-mail hautenormandie@anf.fr - www.anf.fr

PORTRAIT

DEVENIR INFIRMIÈRE : DU PROJET À LA RÉALITÉ

La réalité du métier d'infirmière ? Audrey Michel l'a cernée depuis bien longtemps ! 8 ans d'assistance administrative au sein des différents services de l'hôpital de Dieppe ont permis à la secrétaire de 28 ans d'acquérir une certaine connaissance de son établissement. Les relations avec les médecins, les différents professionnels de santé, la responsabilité vis-à-vis du patient... ont permis à Audrey de se conforter dans son projet et de s'investir depuis septembre 2013 dans des études promotionnelles afin de devenir infirmière.

Qu'est ce qui a motivé votre décision de reprendre vos études pour devenir infirmière ?

D'abord, je veux dire que j'apprécie mon métier de secrétaire administrative, ça c'est un message en direction de mes collègues que j'adore et qui me manquent beaucoup ! Disons, qu'après la naissance de mon deuxième enfant en 2011, j'ai ressenti comme un sentiment d'aboutissement ... Ce qui n'est pas du tout dans mon caractère ! J'ai besoin de mouvement, de nouveaux projets ! J'ai fait un bac science médico-social, le métier d'infirmière m'attire depuis longtemps. C'est aussi un métier évolutif qui offre une grande variété d'activités. Voilà pourquoi je reprends trois années d'études à l'IFSI.

Ce sont des études difficiles ?

Apprendre les gestes techniques, acquérir la somme des connaissances à avoir... Tout cela est une question de motivation, d'organisation et de travail. C'est rentrer dans l'intimité du patient qui me faisait un peu peur, même si j'aime les gens et que je n'ai aucun mal à aller vers eux. Mon challenge aujourd'hui : faire que les patients se sentent à l'aise avec moi. J'ai déjà fait deux stages, auprès des personnes âgées et de personnes handicapées et je me sens plus rassurée sur ce point.

Maman de deux petits (six et deux ans) comment conciliez-vous études et vie de famille ?

Je suis en cours tous les jours dans le nouvel établissement de l'IFSI de Dieppe. Le soir, la vie de famille reprend le dessus jusqu'à 20 h 00. Puis, je redeviens étudiante jusqu'à 22 h 30, chaque soir... Cette rigueur et cette organisation sont indispensables pour réussir. Je viens de valider mon premier semestre... Alors je me dis que c'est la bonne formule ! ... Mais c'est aussi un sacrifice pour toute la famille...

Concrètement, quelle a été votre démarche ?

Au début de l'année 2012, j'ai commencé à en parler à mon cadre et nous avons établi dans mon bilan annuel mon souhait d'obtenir le financement de ma formation si j'obtenais le concours. J'ai passé l'écrit du concours en octobre 2012 avec une préparation personnelle d'un mois puis l'oral en décembre... En janvier 2013 les résultats affichent que je suis reçue.

J'adresse mes résultats au service de la formation continue qui me renvoie un courrier me disant que mon financement n'est pas possible. Face à cette situation, j'ai demandé un report pour l'entrée à l'IFSI.

En juillet 2013, la demande d'Etude Promotionnelle sollicitée par mon établissement a été examinée par l'ANFH et acceptée ! Sans ce financement, je n'aurais jamais envisagé de reprendre ces trois années d'études pour devenir infirmière, voilà pourquoi je mets en œuvre tous les moyens pour réussir !

QUIZZ ALIMENTATION

1. A quel moment doit être pris le principal repas de la journée ?

- A** le matin **B** le midi **C** le soir

2. Quel est le pourcentage des dépenses énergétiques quotidiennes liées à l'activité physique ?

- A** 5 à 15 % **B** 15 à 30 % **C** 30 à 45 % **D** 45 à 60 % **E** 60 à 75 %

3. Quel est le pourcentage des dépenses énergétiques quotidiennes dont l'organisme a besoin pour son fonctionnement de base (digestion, respiration...)?

- A** 5 à 25 % **B** 25 à 45 % **C** 45 à 65 % **D** 65 à 85 %

4. Vous buvez un thé ou un café à 16h, à quel moment aurez-vous éliminé la théine ou la caféine ?

- A** vers 18 h **B** vers 19 h **C** vers 20 h **D** vers 21 h

Les réponses

2015, elle est faite pour vous !
l'alimentation au travail sera programmée en
moins : une nouvelle journée thématique sur
Vous avez deux bonnes réponses
place dans votre quotidien !
idées reçues sur l'alimentation n'ont pas leur
Vous avez 3 bonnes réponses : Bravo ! Les
Journée thématique du 13 février, n'est-ce pas ?
Vous avez 4 bonnes réponses : Vous êtes à la
une dose de caféine ou de théine)
2 : b ; 3 : d ; 4 : 3 ; 5 heures pour éliminer
travaillé de nuit)
du matin ou d'après-midi ; le soir si vous
1 : b ou c (le midi si vous travaillez en journée,